



Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux

GRANDE CAUSE NATIONALE 2003

Siège social : 68, boulevard de Port Royal – 75005 Paris

Adresse des bureaux : 67, rue Vergniaud – 75013 Paris

Tél. : 01.83.81.87.00 | E-mail : contact@ffaimc.org | Site : www.ffaimc.org

Paris, le 20 mai 2020.

Contribution de la FFAIMC concernant la mise en place des communautés d'accompagnement 360 - Covid

La FFAIMC souscrit pleinement aux objectifs poursuivis par le Secrétariat d'Etat aux personnes handicapés au travers de la mise en place des communautés d'accompagnement 360 - Covid.

Il apparait en effet très important qu'aucune personne en situation de handicap ne soit laissée sans solution et sans perspective.

Des dispositifs existants dans les territoires poursuivent actuellement cet objectif comme, par exemple, les Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) ou les « réponses accompagnées pour tous » (RAPT) ; ces dispositifs ne doivent pas être appelés à se superposer les uns aux autres mais au contraire être réunis au profit, si tel est le constat, d'un dispositif plus efficace associant étroitement toutes les parties prenantes.

Les opérateurs naturels des « communautés 360 » nous semblent être les Conseils départementaux (à travers les Maisons Départementales des Personnes Handicapées) ou les Agences Régionales de Santé (ARS) ; ceux-ci disposent, à l'échelle d'un territoire, d'une vision globale de l'offre d'accompagnement et d'une position qui leur permette d'orienter les personnes au mieux de leurs attentes et de leurs besoins.

La crise sanitaire a démontré que l'organisation administrative française était encore trop souvent complexe alourdissant un processus de décision au plus près des besoins des établissements et services et des personnes en situation de handicap.

L'heure est plus que jamais à la recherche d'efficacité et de fluidité en veillant à ne pas ajouter de la complexité dans les territoires.

Contacts :

Mamady KABA – 06 67 80 70 75 – mkaba@ffaimc.org

Pierre-Yves LAVALLADE – 06 66 07 84 32 – pylavallade@ffaimc.org

Membre du comité de gouvernance du CNCPH - Membre du Conseil de la CNSA
Membre de Collectif handicaps

Association reconnue d'utilité publique (décret du 19 mai 1992)
Agréée « Jeunesse et Éducation populaire » (arrêté du 22 mai 2008)
Habillée à recevoir des dons et legs et à délivrer des reçus fiscaux